

**ASSOCIATION REY LEROUX**

**Le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE**

---

SIREN 777 657 016

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**Exercice clos le 31/12/2023**



**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES CEDEX



**Au Président,  
Aux membres de l'Association,**

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REY LEROUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : les subventions, le rapprochement entre les comptes de produits et les conventions afin de nous assurer de l'exhaustivité et de la mesure des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 avril 2024.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,  
Le 10 juin 2024,

**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

**Laure MAUDET**

Commissaire aux Comptes



## **ASSOCIATION REY LEROUX**

**Le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE**

---

SIREN 777 657 016

## **COMPTES ANNUELS**

---

Exercice clos le 31/12/2023

## BILAN ACTIF

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
<b>Actifs immobilisés</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs simili	74 366	67 725	6 641	2 347
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	287 378	185 387	101 991	100 016
Constructions	5 519 612	3 930 177	1 589 435	1 691 117
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 070 632	929 209	141 422	176 624
Autres immobilisations corporelles	1 145 325	844 751	300 574	338 358
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</b>				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	8 777	0	8 777	8 686
Autres titres immobilisés	201 858	0	201 858	201 858
Prêts	0	0	0	9 075
Autres immobilisations financières	12 206	0	12 206	12 206
<b>TOTAL I</b>	<b>8 320 156</b>	<b>5 957 249</b>	<b>2 362 906</b>	<b>2 540 288</b>
		0	0	0
<b>Actif circulant</b>		0	0	0
Stocks et en cours	55 695	0	55 695	41 562
Avances et acomptes	4 742	0	4 742	5 941
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	299 547	25 123	274 424	244 092
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	552 666	0	552 666	2 150 869
Valeurs mobilières de placement	2 350 550	0	2 350 550	2 837 449
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	2 760 318	0	2 760 318	1 018 412
Charges constatées d'avance	27 940	0	27 940	61 233
<b>TOTAL II</b>	<b>6 051 459</b>	<b>25 123</b>	<b>6 026 336</b>	<b>6 359 559</b>
		0	0	0
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
		0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
		0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0
		0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>14 371 614</b>	<b>5 982 372</b>	<b>8 389 242</b>	<b>8 899 847</b>

## BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 079 216	1 079 216
Fonds propres complémentaires	669 684	669 684
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	5 000	5 000
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	719 229	0
Réserves pour projet de l'entité	0	502 661
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Autres réserves	3 032 113	3 248 681
Report à nouveau	-654 269	-388 233
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	1 013 800	1 013 800
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-693 337	-427 302
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-165 252	-165 252
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-8 832	-8 832
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 767	-266 036
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>4 806 205</b>	<b>4 850 972</b>
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	19 855	27 111
Provisions réglementées	0	0
Droits des propriétaires - (Commodat)	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>4 826 060</b>	<b>4 878 083</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	277 470	277 470
<b>TOTAL II</b>	<b>277 470</b>	<b>277 470</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	561 271	617 656
<b>TOTAL III</b>	<b>561 271</b>	<b>617 656</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	754 470	1 026 198
Emprunts et dettes financières diverses	0	2 934
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 802	512 162
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	998 289	860 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	29 905	30 591
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	72 976	694 616
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 724 441</b>	<b>3 126 638</b>
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>8 389 242</b>	<b>8 899 847</b>

## COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	410	290
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0	0
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestation de service	46 536	62 539
<i>Dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 574 288	8 399 399
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	9 561 954	8 396 899
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	2 893	5 000
<i>Mécénats</i>	0	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	281 612	170 627
Utilisations des fonds dédiés	0	61 512
Autres produits	60 492	53 087
<b>TOTAL I</b>	<b>9 966 230</b>	<b>8 752 455</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	125 129	175 568
Variation de stock	-14 133	-14 477
Autres achats et charges externes	2 891 687	2 240 630
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	504 616	452 017
Salaires et traitements	4 406 738	3 803 490
Charges sociales	1 710 345	1 694 740
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	451 562	521 298
Report en fonds dédiés	0	238 982
Autres Charges	1 181	693
<b>TOTAL II</b>	<b>10 077 125</b>	<b>9 112 940</b>
<b>1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-110 895</b>	<b>-360 485</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	60 375	9 898
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>60 375</b>	<b>9 898</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	22 078	18 326
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>22 078</b>	<b>18 326</b>
<b>2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>38 296</b>	<b>-8 428</b>
<b>3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-72 598</b>	<b>-368 913</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	36 288	221 346
Sur opérations en capital	17 256	917 836
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL V</b>	<b>53 543</b>	<b>1 139 182</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	11 628	206 831
Sur opérations en capital	0	827 101
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>11 628</b>	<b>1 033 932</b>
<b>4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>41 915</b>	<b>105 250</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 084	2 373
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>10 080 148</b>	<b>9 901 535</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>10 124 915</b>	<b>10 167 571</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-44 767</b>	<b>-266 036</b>

Association REY-LEROUX, déclarée en 1908, reconnue d'utilité publique le 12.12.1928.

# ANNEXES

## INTRODUCTION

L'association Rey Leroux est une association à but non lucratif créée en 1908 et reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission principale d'accompagner, de soigner et de mener des actions au profit des enfants et des personnes accueillies dans ses établissements ainsi qu'à leurs familles.

A cette fin :

- Elle veille à offrir aux personnes accueillies, avec leur participation, les soins, la scolarité et l'éducation formalisés dans un projet de vie personnalisé.
- Elle accueille et prend soin d'enfants, d'adolescents, d'adultes, en situation de handicap et/ou malades, et leur garantit un accompagnement médical et social adapté à la complexité de leur situation singulière, en lien étroit avec leurs familles.
- Elle participe par son engagement à l'élaboration du projet médical et médico-social du territoire et contribue à répondre aux orientations attendues par les politiques publiques.

Les établissements IEM, EEAP et SESSAD de l'association Rey Leroux sont agréés par l'ARS et financés par la sécurité sociale.

L'EAM est cofinancé par la sécurité sociale et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

	2023	2022
TOTAL Bilan :	8 389 242 €	8 899 847 €
TOTAL des Produits d'exploitation :	9 966 230 €	8 752 455 €
Résultat Net Comptable :	-44 767 €	-266 036 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'exercice précédent était également d'une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 11 avril 2024 par le conseil d'administration.

### ✓ **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

L'association a signé un CPOM tel que prévu à l'article L313-11 du code de l'action sociale et des familles en décembre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 5 ans.

Le CPOM s'accompagne d'un contrat de retour à l'équilibre.

### ✓ **Conséquences du CPOM sur les comptes**

Le passage en procédure EPRD a été effectuée de façon dérogatoire avant la signature du CPOM (soit l'EPRD 2019). L'établissement dispose selon les textes réglementaires et en adéquation avec les conditions du contrat, d'une libre affectation des résultats annuels.

Les comptes comptables relatifs aux résultats sous contrôle des financeurs n'ont plus lieu d'être. Les financeurs ne sont plus autorisés à procéder à des « reprises » de financement lors de la présentation d'excédents, sauf en cas de sous activité.

Sur le même principe, les éventuels déficits ne seront pas compensés par l'ARS.

### ✓ **Périmètre des activités**

Le périmètre des activités s'est étendu au cours de l'exercice 2023 avec l'ouverture à compter du mois de septembre de 11 places de Maison d'Accueil Spécialisée à Liffré en accueil de jour.

### ✓ **Mandat de gestion**

Au regard de l'évolution de la situation de l'association Rey Leroux, le Conseil d'Administration de l'association Ar Roc'h du 12 octobre 2022 avait décidé de mettre fin au processus de rapprochement avec l'association Rey Leroux. Cette coopération a donc pris fin le 30/06/2023.

Deux mandats de gestion ont alors été mis en place, l'un avec l'APF, pour les activités enfance, l'autre avec l'Adapei 35, pour les activités adultes. La supervision des deux mandats est assurée par l'Adapei 35. Ceux-ci prendront fin automatiquement et de plein droit à la date d'effet juridique du transfert des activités ou, à défaut de réalisation du transfert, au plus tard le 31 décembre 2024.

### ✓ **Crédits non reconductibles**

En 2022, 572 K€ de CNR sur les 760 K€ perçus avaient été enregistrés en produits constatés d'avance. Ceux-ci ont été extournés sur cet exercice 2023, contribuant ainsi à une amélioration du résultat.

Par ailleurs, de nouveaux CNR ont été octroyés en 2023 à hauteur de 180 K€.

## Principes et méthodes comptables

« Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association et de garantir la qualité et la compréhension de l'information. »

Les comptes présentés intègrent le nouveau Règlement défini par l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables sont :

- Le principe de continuité d'activité,
- Le principe de régularité et de sincérité,
- Le principe de prudence,
- Le principe de permanence des méthodes,
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- Le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables relatives aux associations du secteur médico-social :

- ANC 2018 – 06, ANC 2019-04 et règlements ultérieurs modifiant l'ANC N° 2014-03
- M22 Bis

### ✓ **Permanence de méthode comptable**

L'ANC 2018-06 applicable à partir du 01/01/2020, a été mis en œuvre au cours de l'exercice comptable 2020, comme l'impose la réglementation. Il n'a pas été appliqué de changement de méthode au cours de l'exercice 2023.

### ✓ **Fonds dédiés**

Art. 132-1

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les autres contributions accordées par l'autorité de tarification.

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ». Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

### ✓ **Fiscalité**

L'association étant déclarée d'utilité publique, elle est autorisée à procéder à la délivrance de reçus fiscaux. Elle est également autorisée à recevoir des dons.

L'activité de l'association ne figure pas dans le champ de l'application de la TVA.

De plus, du point de vue fiscal, l'association est soumise à l'impôt des sociétés au titre des plus-values sur les placements financiers.

### ✓ **Fonds propres**

Les fonds propres sont constitués des fonds avec ou sans droit de reprise du financeur, des réserves, du report à nouveau et résultats, ainsi que des subventions d'investissements et provisions réglementées.

Les montants concernés sont évalués à leur valeur historique.

### ✓ **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été amorties suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement retenue a été celle de la durée d'usage prévue de l'immobilisation, à savoir :

- Concessions et droits similaires : de 3 à 5 ans
- Agencements et aménagements de terrains : de 5 à 20 ans
- Constructions : de 10 à 60 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : de 3 à 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles : de 3 à 10 ans

### ✓ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées dès lors qu'il existe un risque de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

### ✓ **Stocks**

Les produits et marchandises stockés sont évalués au coût d'achat pour les biens achetés.

### ✓ **VMP**

Les VMP sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale à la clôture de l'exercice.

## ✓ Subventions d'investissement

Lorsque les immobilisations financées sont amortissables, la reprise de la subvention s'opère au même rythme que la dotation aux amortissements des biens concernés sur la base du taux de subventionnement.

## ✓ Provisions

### Autres provisions réglementées

Conformément au CASF, il est permis aux associations relevant du secteur médico-social de provisionner les plus-values issues des produits financiers ainsi que des cessions d'éléments d'actif.

Celui-ci étant toutefois en contradiction avec les règlements comptables, l'association décide de ne plus pratiquer de provisionnement.

### Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources, précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, au profit des tiers. Il doit être certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie pour l'association ; ou bien sans contrepartie équivalente.

Les provisions pour risques sont constituées sur la base des éléments de charge connus à la clôture de l'exercice et actualisées annuellement.

Il n'y a aucun litige au 31/12/2023.

### Provision IFC

L'association comptabilise également des provisions pour départ à la retraite. L'établissement procède à l'enregistrement de ses engagements au titre des départs à la retraite, selon la méthode dite actuarielle conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, estimée par le logiciel de gestion des Ressources Humaines.

Les critères retenus pour cette estimation sont les suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 1%
- Taux monétaire : 3,20%
- Taux de charges patronales non cadre :49%
- Taux de charges patronales cadre 59%
- Dont taux de taxes sur les salaires 11%
- Turn Over : env. 6,6%

## ✓ Emprunts

L'association n'a pas souscrit d'emprunt structuré et n'a pas recours au SWAP de taux d'intérêt.

## ✓ Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## ✓ Séparation des exercices

### Produits à recevoir

L'association comptabilise un produit à recevoir lorsque le produit est un produit connu avec certitude à la clôture de l'exercice N mais que la pièce comptable correspondante n'a pas encore été émise ou reçue.

Ces produits à recevoir peuvent correspondre à des produits notifiés mais non encaissés (Réquisition des Antilles et remboursements assurance) ou de l'allocation logement des résidents de l'EAM (mois de décembre).

### Produits constatés d'avance

Concernant les dotations, lorsque la notification porte sur une période excédant celle de l'exercice, le montant comptabilisé sur l'exercice est déterminé au prorata des périodes concernées.

Lorsqu'une subvention d'exploitation est allouée à l'association mais que la charge correspondante n'a pas été réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Lorsqu'une recette diverse a été intégralement facturée par l'association alors que la prestation correspondante n'a pas été intégralement réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

### Intérêts courus non échus

Les intérêts sur emprunts dus au 31 décembre mais non échus sont valorisés conformément aux modalités de calcul applicables à chaque emprunt contracté ; dès lors que l'ICNE est significatif (supérieur à 1000 euros).

### Charges à payer

Les charges à payer sont valorisées sur la base des montants engagés. Les charges à payer rattachées à l'exercice comprennent :

- La valorisation des marchandises et prestations réceptionnées non comptabilisées (factures fournisseurs non parvenues), effectuée sur la base des montants engagés,

- La valorisation des charges de personnel et charges afférentes (dettes fiscales et sociales), effectuée après recensement des éléments à rattacher à l'exercice sur la base des éléments connus, et notamment la provision pour congés payés.

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont identifiées et valorisées après revue de la périodicité de facturation des principales prestations récurrentes comptabilisées (contrats de maintenance, assurances, loyers, téléphone, énergie et fluide, etc.).

## Tableau des Immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Immobilisations au 31 Décembre 2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>64 929</b>	<b>9 437</b>		<b>74 366</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et	64 929	9 437		74 366
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 770 055</b>	<b>252 892</b>	<b>0</b>	<b>8 022 947</b>
Terrains	8 958			8 958
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	259 700	18 720		278 420
Constructions	5 399 435	120 177		5 519 612
Installations, matériel et outillage techniques	1 029 099	41 532		1 070 632
Autres immobilisations corporelles	1 072 862	72 463		1 145 325
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>231 826</b>	<b>92</b>	<b>9 076</b>	<b>222 842</b>
Participations	8 686	92	1	8 777
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	201 858			201 858
Prêts	9 075		9 075	
Autres immobilisations financières	12 206			12 206
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>8 066 810</b>	<b>262 421</b>	<b>9 076</b>	<b>8 320 156</b>

## Tableau des Amortissements et Dépréciations

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles</b>	<b>62 582</b>	<b>5 143</b>	<b>0</b>	<b>67 725</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	62 582	5 143		67 725
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles</b>	<b>5 463 940</b>	<b>425 585</b>		<b>5 889 525</b>
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	168 642	16 745		185 387
Constructions sur sol propre	3 708 318	218 880		3 927 197
Constructions sur sol d'autrui		2 979		2 979
Installations, matériel et outillage techniques	852 476	76 733		929 209
Autres immobilisations corporelles	734 504	110 247		844 751
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Dépréciations des immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>5 526 522</b>	<b>430 727</b>	<b>0</b>	<b>5 957 249</b>

## Etat des échéances des créances et des dettes

Libellé	Montant brut 2023	Part < ou = à 1 an	Part à + d'1 an
<b>CREANCES (a)</b>			
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations(25-26)	8 777	0	8 777
Prêts (274)			
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	214 065	0	214 065
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	299 547	299 547	
Autres créances clients (4096,4097, etc)	84 325	84 325	
Personnel et comptes rattachés (421.)	54	54	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	25 532	25 532	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf )	447 498	447 498	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	27 940	27 940	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>1 107 737</b>	<b>884 895</b>	<b>222 842</b>

Libellé	Montant brut 2023	Part < ou = à 1 an	Part de 1 à 5 ans	Part > à 5 ans
<b>DETTES (b)</b>				
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	754 470	149 926	423 390	181 154
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	868 802	868 802		
Personnel et comptes rattachés (421.)	398 489	398 489		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	525 569	525 569		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf )	74 231	74 231		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)				
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ... )	29 905	29 905		
Produits constatés d'avance (487)	72 976	72 976		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 724 441</b>	<b>2 119 897</b>	<b>423 390</b>	<b>181 154</b>

## Provisions inscrites au Bilan

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Reprises de l'Exercice 2023	Montants 2023
<b>Réserves de Compensation</b>				
106856 - Des Déficits d'Exploitation				
106857 - Des Charges d'Amortissement				
<b>Provisions Réglementées</b>				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées				
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé				
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant				
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>				
151 - Provisions pour Risques				
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	617 656	20 835	77 220	561 271
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges				
<b>Dépréciations</b>				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	25 123			25 123
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
<b>Fonds Dédiés</b>				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations				
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	273 485			273 485
194 - Sur Subventions de Fonctionnement				
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	3 985			3 985
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>920 249</b>	<b>20 835</b>	<b>77 220</b>	<b>863 864</b>

## Tableau de variation des Fonds Associatifs

Fonds associatifs	Montant net 31/12/2022	Affectation de résultat	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Montant net 31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>5 447 359</b>	<b>266 036</b>	<b>0</b>	<b>44 767</b>	<b>5 668 627</b>
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 748 900				1 748 900
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 751 342				3 751 342
Report à nouveau	213 153				213 153
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-266 036	266 036		44 767	-44 767
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-569 276</b>	<b>-266 036</b>	<b>10 000</b>	<b>17 256</b>	<b>-842 567</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	5 000				5 000
Legs et donations					
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-601 386	-266 036			-867 422
Résultat sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	27 111		10 000	17 256	19 855
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 878 083</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>62 023</b>	<b>4 826 060</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### ✓ Subventions, dotations globales, produits de la tarification

Les produits sont comptabilisés dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de conditions suspensives pour le montant prévu dans la convention d'attribution. Les produits conditionnés à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisés au prorata du niveau de dépenses réalisées. Lorsqu'il existe un risque de reversement, une provision est comptabilisée afin de couvrir le risque de reversement.

### ✓ Rémunération des dirigeants

Du fait de l'existence du mandat de gestion, il n'y a pas de dirigeants rémunérés par l'association Rey Leroux, les membres du Conseil d'Administration étant par ailleurs des bénévoles.

### ✓ Honoraires commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 976 €.

Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 976 €

### ✓ Effectifs

Effectifs de l'Association par structure

<i>Structure</i>	<i>ETP CDI</i>
<i>EAM</i>	<i>31,62</i>
<i>MAS</i>	<i>6,70</i>
<i>EEAP</i>	<i>30,05</i>
<i>IEM</i>	<i>34,75</i>
<i>SESSAD</i>	<i>10,48</i>
<i>ASSOCIATION</i>	<i>113,60</i>

### ✓ Contributions volontaires en nature

Le montant des contributions volontaires en nature n'est pas significatif donc non chiffré.

### ✓ Evènements postérieurs à la clôture

Soutenue par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et le Conseil Départemental 35, l'Association Rey Leroux a décidé d'engager un processus de transfert de ses activités enfance à APF France Handicap et le transfert de ses activités adultes, de restauration et de manège équestre à l'Adapei 35.